



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du marché :

Intitulé :

Entretien et nettoyage du Centre Nautique Pierre de Coubertin pour les saisons estivales 2019 à 2021

Type de marché :

Marché de services

Classification CPV :

90 91 10 00 - 6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée du marché :

Le marché est conclu pour les trois prochaines saisons d'ouverture estivales du Centre Nautique Pierre de Coubertin se déroulant de mi-mai à la rentrée scolaire de septembre.

Le délai d'exécution des prestations commence ainsi à courir à compter de la date de notification du présent marché et prend fin le 15 octobre 2021.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Valeur technique de l'offre : 60 %

Prix : 40 %



Publications antérieures concernant le même marché :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

-Au BOAMP n° 19-23526 du 15/02/2019

-Au JOUE du 18/02/2019 du sous le n° 2019/S 034-076777

4. Attribution du marché :

Date d'attribution du marché : Jeudi 2 mai 2019

Titulaire du marché :

ACM NETTOYAGE

23, route de Mulhouse

68720 ILLFURTH

5. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature du marché : Jeudi 25 avril 2019

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

6. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Lundi 6 mai 2019

